

# Le déséquilibre contractuel dû au changement imprévisible des circonstances et ses remèdes Étude de droit comparé : Espagne – Pologne – France (Document en Français)

## x) document(s)

document(s) :

<s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/ca9120da-88d4-4a6d-a6cf-77e508cdaf43>

## ns générales

nutis, Dagmara

émoire : CONVERT LAURENT

iversité Panthéon-Assas - Master de Droit européen comparé

on : 30-06-2013

Depuis l'époque des grandes codifications du XIX<sup>ème</sup> siècle, la théorie de l'imprévision, qui fut alors écartée, suscite de vifs débats. En France, le fameux arrêt Canal de Craponne s'opposa fermement à toute possibilité de révision des contrats déséquilibrés par la survenance de circonstances imprévisibles. Cependant, au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, le droit espagnol, dont le code civil s'inspirait du code français, opta pour une approche d'intangibilité du contrat en reconnaissant l'imprévision par le biais de la jurisprudence. En outre, une autre approche est apparue dans les nouveaux codes civils, comme le code polonais au sein duquel l'imprévision est incluse. Si la jurisprudence Craponne n'a jamais été contestée par les tribunaux français, les dernières évolutions jurisprudentielles ainsi que les projets de réforme du droit des contrats ont permis de penser qu'il y a à présent un climat favorable à l'acceptation de l'imprévision. Mais, s'agit-il bien de l'acceptation de la même théorie que celle qui était défendue par Planio et Ripert ? Il semble bien que son concept a beaucoup changé depuis le début du siècle dernier. En outre, le droit des contrats n'est pas le seul système juridique à rouvrir le débat non seulement vis-à-vis de l'acceptation de l'imprévision, mais aussi par rapport aux conditions de son applicabilité et aux remèdes qu'elle apporte aux contrats déséquilibrés par la survenance de circonstances imprévisibles. Les droits espagnol et polonais portent sur cette théorie un regard nouveau, et y apportent des solutions originales. Le débat est aussi abordé dans les Principes d'Unidroit et les PEDC qui constituent une source d'inspiration pour les droits nationaux. Pourtant, même si les solutions de droit de la pratique contractuelle internationale paraissent séduisantes, l'imprévision au sein des droits espagnol, français et polonais revêt des caractéristiques propres à chacun de ces trois systèmes juridiques. In fine, si l'étude du droit comparé peut apporter un nouvel élan aux débats sur l'imprévision, l'acceptation de cette dernière et ses caractéristiques sont encore profondément marquées par les cultures juridiques des différents pays.

Mots-clés : Théorie de l'imprévision, Droit polonais, Droit espagnol, Clause rebus sic stantibus, Clause des hardship, révision des contrats, Comparaison, Droit comparé

## ns techniques

dition

ement PDF

## ns complémentaires



origine :

iv-pantheon-assas-ori-2612

urce : Ressource documentaire